

## Conseil de quartier

« Centre »

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE PLENIERE DU 02 MARS 2022**

Présents : Mme CREUZET (Maire), M. MARDEUIL (1<sup>er</sup> adjoint), M. BARGE (adjoint délégué à la sécurité), M. COLLET (adjoint délégué à l'environnement et espaces verts), M. BLANCHARDON (vice-président du conseil de quartier), Mme CENSIER, Mme DOZANCE, Mme FERRARA, M. GABERT, M. GARDETTE, M. COURT, M. KNEPPER, Mme NOISETTE, M. TREMSAL, M. ROYER - M. POUXE (cabinet du Maire), Mme LESCIEUX (responsable de la direction générale)

Excusée : Mme CHEVASSON (présidente du conseil de quartier)

#### A l'ordre du jour :

- intervention du Procureur de la République M. Grini
- lancement du plan arbres
- lancement de l'opération de communication « stop aux déjections canines »
- retours sur les commissions
- questions diverses

Madame le Maire et M. Blanchardon accueillent l'assemblée et remercient les personnes de leur présence à cette séance plénière du conseil de quartier du Centre.

#### **1/ Intervention du Procureur de la République M. Grini : présentation du projet de partenariat entre la Ville et le Ministère de la Justice**

A la demande de Mme le Maire, M. le Procureur présente le projet de partenariat entre la Ville du Coteau et le Ministère de la Justice, actuellement en cours d'élaboration pour un lancement prévu à l'été 2022.

La Ville du Coteau proposera quelques missions à la journée dans le service des espaces verts à des détenus du centre de détention de Roanne, dans le cadre de permissions de sortie.

Les conditions de sélection des détenus seront strictement encadrées : M. le Procureur précise que les personnes volontaires seront triées sur le volet, selon leur situation et leur comportement. Chaque demande de permission de sortie fait l'objet d'une présentation en Commission d'Application des Peines, qui accepte ou refuse.

L'accomplissement de ces missions ne sera pas rémunéré, mais cette démarche volontaire pourra entrer en compte dans un processus de demande de remise de peine, au bénéfice des détenus.

Les agents du service Espaces Verts de la Ville ne seront pas des agents pénitentiaires : ils seront des simples collègues ou des supérieurs hiérarchiques des détenus.

M. le procureur rappelle que le centre de détention de Roanne a la particularité d'accueillir des personnes en longue peine et de préparer celles-ci à la réinsertion, gage de non-récidive et de sécurité pour la population. Pour les personnes ciblées par ce

projet, à savoir des hommes et des femmes plutôt jeunes avec quelques années de peine, il s'agit de leur proposer une deuxième chance à leur sortie de prison. Il rappelle également que chaque jour, des détenus sortent du centre de détention dans le cadre de permissions de sortie pour des formations, des examens, des stages... chaque année, environ 1500 permissions sont accordées sur les 3000 demandées. Ces permissions ne génèrent pas de problèmes ni d'évasions, sauf très rares exceptions qui sont ensuite retrouvées.

Madame le Maire conclut l'intervention de M. Grini en le remerciant et en rappelant que la Ville est déjà investie dans l'insertion sociale et professionnelle avec les récentes embauches dans le cadre des Parcours Emploi Compétence.

## **2/ lancement du plan arbres**

M. Collet annonce le lancement du plan arbres dans la ville cet automne : tous les quartiers font l'objet de plantations, selon un programme pluriannuel total de 700 arbres sur la commune.

Pour le quartier du Centre, les secteurs concernés cette année sont :

- L'avenue de la Libération, avec des cyprès, des arbustes et des plantes vivaces dans les îlots ;
- La rue Vauban, devant la résidence Vauban ;
- Le centre socioculturel ;
- L'école maternelle du centre ;
- L'entrée du pont de la Loire ;

Le plan complet sera présenté prochainement en détail aux représentants des conseils de quartier. Une partie de plantations leur sera laissée au choix dans chaque quartier.

## **3/ lancement du plan de communication contre les déjections canines**

En introduction, M. Barge rappelle les frais annuels générés pour la gestion des crottes de chiens : 12 000€ de mobilier urbain en investissement, 1 500€ de sacs « toutounet », 5 200€ de coût du travail en régie municipale. 3 canisites ont été installés par la Ville, un supplémentaire a été demandé aux Plaines, qui sera programmé ultérieurement.

Il annonce le lancement d'une campagne de communication offensive contre les propriétaires de chiens indéliçats, qui ne représentent que 10% à peine des propriétaires d'animaux. Mais la nuisance générée est importante et nuit à la qualité de vie dans la commune. Cependant, la verbalisation des délits est liée au constat de l'infraction, ce qui s'avère très difficile à obtenir.

Dans le bulletin municipal d'avril et sur les panneaux lumineux dans la ville, une information sera faite pour dénoncer ces pratiques de négligences et d'irrespect du reste de la population. Il sera rappelé le règlement sanitaire départemental. Une page internet va également être mise en ligne pour permettre aux habitants de signaler directement les lieux et horaires où des déjections sont à ramasser.

Madame le Maire annonce son intention de traiter avec fermeté ce problème et d'utiliser son pouvoir de police à cette fin. Un nouvel arrêté a été pris dans ce sens, qui oblige toute personne qui promène un chien à être en possession d'un sac ou d'un ustensile servant à ramasser les déjections, sous peine d'amende.

## **4/ retours sur les commissions**

Didier Blanchardon revient sur deux points vus en commission :

- Le stationnement gênant et le contrôle de la vitesse dans le Boulevard des Belges : Madame le Maire répond que la police municipale sera bientôt équipée de radars, des contrôles surprises seront organisés à différents horaires.

- Le nouveau projet d'aménagement de l'entrée de la ville au pont de la Loire : il a été pris la décision de remettre en place le tourner-à-droite, le projet est donc en cours de reprise. Les travaux sont prévus en octobre 2022.

## **5/ questions diverses**

- M. Tremsal demande une nouvelle fois que les bacs de tri de Roannais Agglomération situés à la Roseraie soient replacés de manière à permettre leur accès à des personnes à mobilité réduite.  
*Après recherche, il s'avère que le déplacement des bacs a bien été demandé et fait par Roannais Agglomération. Information a été donnée aux conseillers.*